



## **Deuxième débat : Christian Lévesque propose de nouvelles idées**

Lors du deuxième débat tenu à Bécancour le 23 septembre, les échanges entre les candidats ont été beaucoup plus courtois que lors du premier débat. Dans cet esprit plus constructif, j'ai été celui qui a alimenté la discussion avec de nouvelles idées pour l'ADQ. J'ai parlé de la famille, de l'importance d'une vision plus large de celle-ci. Quand je parle de la famille, pour moi cela inclut les ménages reconstitués, les mères et pères monoparentaux et les couples de même sexe. Lorsque l'on propose des solutions pour la famille, il faut garder en tête la diversité des situations.

J'aimerais aujourd'hui revenir sur trois mesures importantes de mon programme, car il s'est parfois dit des inexactitudes.

### **Intérêts des hypothèques déductibles du revenu**

Parmi les mesures visant à appuyer la famille, j'ai proposé de permettre de déduire du revenu imposable les intérêts payés sur l'hypothèque de la résidence familiale principale. Cette mesure éprouvée existe aux États-Unis, mais aussi en Suède, aux Pays-Bas et en Suisse. Elle permet de constituer un patrimoine familial et représente à la fois un enrichissement et une sécurité pour la famille. De plus, si la résidence est utilisée à des fins intergénérationnelles, où les grands-parents vivent dans un logement distinct sous le même toit que leurs enfants et petits-enfants, la déduction permise pourra même être bonifiée jusqu'à 125 % des intérêts applicables.

Au débat, Éric Caire a affirmé que c'est Bill Clinton qui avait introduit cette mesure et qu'elle avait contribué à la crise financière aux États-Unis en alimentant la bulle immobilière. **C'est faux dans les deux cas.** C'est plutôt Woodrow Wilson qui a permis cette déduction en 1913. Plusieurs présidents l'ont bonifiée au cours des ans et Bill Clinton n'a été qu'un parmi d'autres. La crise financière qui a touché l'immobilier n'est pas liée à cette mesure fiscale, mais à la pratique des banques qui ont développé le marché des prêts en *subprime* à haut risque. Au Canada, les

banques ne peuvent prêter plus de 80 % de la valeur de la propriété. Aux États-Unis, elles peuvent aller à 100 % et même à 105 %. Lorsqu'un prêt a été consenti au moment où le prix des maisons est gonflé et que le marché impose une correction par la suite, les banques n'ont pas le choix de rappeler une partie de leur prêt. Ainsi, un prêt de 400 000 \$ couvrant 100 % de la valeur de la maison a dû être ramené à 320 000 \$ en vertu de sa valeur sur le marché. Les propriétaires incapables de rembourser le montant de 80 000 \$ exigé par la banque ont alors perdu leur maison.

### **La carte-soleil utilisée comme carte de paiement**

Actuellement, la carte d'assurance maladie sert comme preuve que le titulaire est assuré et lui permet de recevoir les soins requis. Elle ne fait que donner accès au système. J'ai proposé, lors du débat, que cette carte devienne une façon de rémunérer les hôpitaux, c'est-à-dire que le système prenne acte que les services médicaux ont été effectués dans tel hôpital et que c'est cet hôpital qui recevra le **paiement**. Cela signifie qu'une saine concurrence va s'installer et que les établissements performants vont recevoir les ressources financières qui vont avec.

### **Au lieu de recevoir un budget *per capita* basé sur la population du territoire desservi, l'hôpital va recevoir les ressources correspondant aux services rendus.**

Ces établissements auront donc les moyens de se procurer les équipements et d'engager les professionnels pour maintenir la qualité des services. Dans les régions éloignées ou isolées où la concurrence ne pourra jouer, des critères différents seront appliqués. Mais cela constituera l'exception, la règle étant que les ressources seront allouées selon la performance. Il s'agit d'une véritable révolution pour quiconque croit à l'importance du choix. Éric Caire a affirmé que c'était du pareil au même et que cela ne changeait rien.

La carte paiement, en plus de rendre le gestionnaire en contrôle à la fois de ses revenus et de ses dépenses, responsabilise également le détenteur de la carte, qu'on l'appelle le patient, le contribuable ou le client. Il recevra un relevé détaillé des coûts que son usage de la carte a entraînés pour l'État.

### **Permettre une assurance-santé privée**

Lors du débat, j'ai soumis l'idée de permettre aux Québécois de contracter une assurance-santé privée qui les couvrirait pour des interventions médicales éventuellement faites dans le privé. Ces soins seraient assumés par des compagnies d'assurance qui mutualiseraient les coûts pour l'ensemble de leurs assurés. Cela existe déjà dans certains cas. Tous les employés du gouvernement fédéral, qu'ils soient du Québec ou d'ailleurs au Canada, ont déjà une assurance-santé privée. Contrairement à ce qu'a soutenu Gilles Taillon à l'effet que nous souhaitons importer le modèle américain, l'assurance-santé est une solution couramment utilisée en Europe et en France notamment. Les coûts assumés par les assureurs sont une économie pour le régime public et allègent les pressions

financières. Le coût pour le contribuable qui se prévaut d'une assurance-santé privée sera atténué par une déduction du revenu imposable.

Comme vous pouvez le constater, j'ai des idées pour notre parti et pour le Québec. Je sais que je peux compter sur vous pour m'aider à les mettre de l'avant, et ce, dès le 16 octobre prochain.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CL', with a small dot to the right.

**Christian Lévesque**  
**Candidat à la direction de l'Action démocratique du Québec**